

## Un débat lancé inutilement qui a fait rage trop longtemps

Maurice Boison fait une mise au point au sujet de La Table des Cordeliers



Un débat lancé inutilement qui a fait rage trop longtemps

Le dernier conseil municipal de Condom avait été très rapide mais un des points divers, relaté dans nos colonnes, a suscité un déferlement médiatique.

À défaut de pouvoir animer des conversations sur le zinc des cafés, tous se défoulent un peu trop sur les réseaux sociaux.

Les commentaires se sont déchaînés suite à l'annonce de ce que nous, Journal du Gers mais aussi nos autres collègues de la presse locale, avons compris être des contacts déjà en cours entre la communauté de communes de la Ténarèze et l'ESAT de la Terrasse. Tel n'est pas le cas !

Contacté par le Journal du Gers, Maurice Boison, le Président de la communauté de Communes de la Ténarèze, tient à apporter des précisions très importantes. Aucune négociation n'est encore engagée officiellement et ce point sera l'objet d'un prochain conseil communautaire.



### Voici son communiqué :

À la suite de la parution de différents articles de presse concernant le devenir du restaurant "La Table des Cordeliers", il me semble nécessaire d'intervenir afin d'apporter quelques précisions et corrections.

Le sujet concernant les conditions de reprise du restaurant "La Table des Cordeliers" sera porté à l'ordre du jour de commissions et d'un prochain Conseil Communautaire. Il sera ainsi débattu démocratiquement comme à l'accoutumée.

Lors d'une commission finances en séance non publique, j'ai été interrogé sur l'avenir du restaurant, compte tenu de l'importance de la créance supportée par la CCT et générée par ledit restaurant, c'est alors que j'ai évoqué l'ESAT comme un éventuel repreneur.

### ET C'EST TOUT... !!!

À ce jour, la Communauté de Communes de la Ténarèze n'a entamé aucune négociation ni avec l'ESAT, ni avec qui que ce soit.

**Il n'y a donc aucun fait accompli** contrairement aux affirmations parues dans la presse.

J'ajouterais que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010, posent le cadre de l'égal accès des personnes handicapées aux droits et libertés ouverts à tous.

Ces textes affirment l'égalité de traitement à l'égard des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, ainsi que la nécessité, par une approche inclusive, de garantir leur **pleine** participation à la vie sociale, culturelle, économique, etc.

À titre personnel, je suis donc navré d'avoir entendu et lu certains propos discriminants, à l'encontre des travailleurs et encadrants de l'ESAT qui dérogent aux principes républicains que nous devons respecter et défendre.

Président de la CCT, Maurice Boison

**Si une telle solution était envisagée, pour elle, le choix est fait**

Ainsi, le Journal du Gers a souhaité retenir le suivant :

"Une très bonne idée d'accueillir l'ESAT dans ce bâtiment et c'est aussi une très bonne idée de viser l'excellence de l'attractivité d'une belle table gastronomique, à Condom.

Et si c'était compatible ?"